



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 18 janvier 2021

Médicaments : la prolongation du remboursement des grands emballages permet d'éviter une hausse des coûts inutile

curafutura salue la décision pragmatique de l'OFSP

Les grands emballages de médicaments qui ne sont pas admis sur la liste des spécialités pourront continuer à être remboursés par l'assurance obligatoire des soins en 2021. curafutura salue la prolongation de cette solution transitoire par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les coûts de thérapie journaliers lors d'une utilisation prolongée étant meilleurs marché avec les grands emballages, cette décision permet des économies.

En 2019, l'OFSP a interdit aux assureurs-maladie de rembourser les grands emballages de médicaments qui ne sont pas admis sur la liste des spécialités (LS). Cette pratique, tolérée jusqu'alors, s'expliquait par le fait que ces médicaments étaient admis sur la LS pour d'autres emballages plus petits. Parallèlement, l'OFSP a demandé aux producteurs de déposer une demande d'admission sur la LS pour les grands emballages en question, afin que ceux-ci remplissent les critères officiels de remboursement. Seule une partie des producteurs a répondu à cet appel.

L'OFSP a maintenant prolongé le délai transitoire jusqu'à la fin de l'année 2021. Grâce à cette décision, l'assurance obligatoire des soins peut continuer de rembourser 250 grands emballages. On évite ainsi que les prestataires de soins ne soient obligés de changer de conditionnement pour utiliser les petits emballages, qui sont plus chers. curafutura salue la décision pragmatique de l'OFSP, qui permet d'éviter une hausse des coûts inutile.

curafutura s'engage également pour une solution définitive, afin que les grands emballages en question soient enfin admis sur la liste des spécialités. A l'heure actuelle, seuls les producteurs de ces médicaments peuvent faire une demande d'admission sur la LS. curafutura demande que les assureurs-maladie obtiennent également cette compétence, ce qui leur permettra d'agir dans le sens d'une réduction des coûts en faveur des assurés.

Liste des spécialités

Pour être pris en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS), les médicaments doivent être admis sur la liste des spécialités (LS). Il ne suffit pas qu'un médicament soit admis sur la LS pour que ses différents types de conditionnement soient remboursés : il est nécessaire que chaque emballage soit admis sur la LS individuellement. On compte plus de 9000 emballages sur la LS.

Contact pour les médias:

Pius Zängerle, directeur, 031 310 01 84; 079 653 12 60; pius.zaengerle@curafutura.ch

Adrien Kay, resp. communication : 079 154 63 00; adrien.kay@curafutura.ch



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

curafutura regroupe les assureurs-maladie CSS, Helsana, Sanitas et KPT.

curafutura s'engage pour un système de santé concurrentiel et solidaire.

Dans sa charte, curafutura se prononce en faveur de la concurrence dans le système de santé suisse en tant que base de la qualité et de l'innovation. L'association des assureurs-maladie innovants accorde aussi une grande importance à la régulation modérée du système, en harmonie avec une gouvernance efficace et un financement durable. Enfin, elle mise sur un partenariat tarifaire fort avec les fournisseurs de prestations, afin de garantir la qualité et l'efficacité des soins médicaux.

La charte complète des valeurs de curafutura peut être consultée sur <http://www.curafutura.ch/fr/qui-sommes-nous/charte-des-valeurs/>